

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **13 mai 2013**

Décision n° **B-2013-4176**

commune (s) : Lyon 7°

objet : Aménagement de l'îlot Fontenay et de la place des Pavillons - Maîtrise d'oeuvre d'infrastructure -
Autorisation de signer le marché de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Bouju

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : vendredi 3 mai 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 14 mai 2013

Présents : MM. Collomb, Darne J., Da Passano, Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mme Besson, MM. Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih.

Absents excusés : MM. Bret, Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot (pouvoir à M. Darne J.), M. Calvel, Mme Pédrini, M. Arrue (pouvoir à Mme Besson), Mme David M. (pouvoir à M. Crédoz), MM. Barge, Passi, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Rivalta, Sangalli (pouvoir à M. Bouju).

Absents non excusés : M. Daclin, Mmes Gelas, Peytavin, MM. Assi, Julien-Laferrrière, David G., Lebuhotel.

Bureau du 13 mai 2013**Décision n° B-2013-4176**

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Aménagement de l'îlot Fontenay et de la place des Pavillons - Maîtrise d'oeuvre d'infrastructure - Autorisation de signer le marché de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 26 avril 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

L'opération îlot Fontenay et place des Pavillons à Lyon 7° se développe sur des terrains maîtrisés par la Communauté urbaine de Lyon et est délimitée par la limite ouest de la propriété de l'entreprise Métallik et les façades :

- est, de la rue Marcel Mérieux,
- sud, de l'avenue Debourg,
- nord, de la rue Challemel Lacour.

Après division foncière, 2 îlots constructibles seront créés et cédés à des promoteurs qui réaliseront un programme immobilier mixte composé d'une moyenne surface commerciale et de cellules commerciales indépendantes, de logements et du transfert de la bibliothèque municipale.

L'enjeu principal est de renforcer le statut de polarité de centre de quartier au sud de Gerland en améliorant sa visibilité par des espaces publics de liaison, en renforçant la dynamique commerciale par de nouveaux commerces, en développant une nouvelle offre de logements et en offrant un lieu culturel grâce à la construction d'une bibliothèque.

La Communauté urbaine accompagnera cette opération d'aménagement par la requalification des voiries et espaces publics existants sur un périmètre élargi compris entre la rue Bollier et le square Galtier et par la création de 2 nouvelles voiries, l'allée Fontenay et le prolongement de la rue Monod.

Sur la base de ce programme de création et de requalification d'espaces publics, un marché de maîtrise d'oeuvre a été lancé.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 26, 33, 39, 40, 57 et 59 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif à la maîtrise d'oeuvre d'infrastructure pour l'aménagement de l'îlot Fontenay et de la place des Pavillons à Lyon 7°.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 5 avril 2013, a classé les offres et choisi celle du groupement d'entreprises Ingerop/Gautier+Conquet et Associés/Le point lumineux/Transitec Ingénieurs Conseils, pour un montant total de 686 070,00 € HT, soit 820 539,72 € TTC. Ces montants sont ainsi répartis :

Tranche	Libellé de la tranche	Montant du marché	
		en € HT	en € TTC
1	étude de conception de l'ensemble du périmètre (AVP) + création de la rue Monod prolongée et d'une partie de l'allée Fontenay + requalification de la place des Pavillons et la rue Mérieux au nord de la rue du Vercors (PRO, ACT, VISA, DET, AOR) + missions complémentaires(réalisation étude d'impact sur la totalité du périmètre, loi sur l'eau sur la totalité du périmètre, étude de circulation sur la totalité du périmètre, concertation de la TF, OPC de la TF)	349 679,00	418 216,08
2	TC1 : élargissement de l'allée Fontenay (PRO, ACT, VISA, DET, AOR, OPC de la TC1, concertation)	44 770,00	53 544,92
3	TC2 : requalification de la rue du Vercors (PRO, ACT, VISA, DET, AOR, OPC de la TC2, concertation)	56 735,00	67 855,06
4	TC3 : requalification de la rue Challemel Lacour (PRO, ACT, VISA, DET, AOR, OPC de la TC3, concertation)	47 108,00	56 341,17
5	TC4 : requalification de la rue Mérieux au sud de la rue du Vercors (PRO, ACT, VISA, DET, AOR, OPC de la TC4, concertation)	65 293,00	78 090,43
6	TC5 : requalification de la rue Prosper Chappet (PRO, ACT, VISA, DET, AOR, OPC de la TC5, concertation)	41 284,00	49 375,66
7	TC6 : requalification de l'allée de Fontenay le long de l'ENS (PRO, ACT, VISA, DET, AOR, OPC de la TC6, concertation)	81 201,00	97 116,40

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché de prestations relatif à la maîtrise d'œuvre d'infrastructure pour l'aménagement de l'îlot Fontenay et de la place des Pavillons et tous les actes y afférents, avec le groupement d'entreprises Ingerop/Gautier+Conquet et Associés/Le point lumineux/Transitec Ingénieurs Conseils, pour un montant total de 686 070,00 € HT, soit 820 539,72 € TTC.

2° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, individualisée sur l'opération n° 0P06O2716, le 21 mai 2012 pour la somme de 1 420 000 € en dépenses.

3° - Les montants à payer seront prélevés sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2013 et suivants - comptes 2315 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 14 mai 2013.